

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION :

- > N° D'ALLOCATAIRE CAF/MSA OU DERNIÈRE FEUILLE D'IMPOSITION ET QUOTIENT FAMILIAL
- > ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT
- > DOSSIER FAMILLE ANNUEL ET CONTRAT DE FRÉQUENTATION

Inscriptions tous les jours sauf mécredis de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - LA PÉRI - 2019/2020

AUTOMNE 2019

du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre

ferié le vendredi 01 novembre

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 23 au vendredi 27 septembre

Extérieurs : du lundi 30 sept. au jeudi 03 octobre

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 04 octobre

NOËL 2019

FERMETURE DU SERVICE

HIVER 2020

du lundi 24 février au vendredi 06 mars

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 27 au vendredi 31 janvier

Extérieurs : du lundi 03 au jeudi 06 février

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 07 février

PRINTEMPS 2020

du lundi 20 avril au jeudi 30 avril

ferié le vendredi 01 mai

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du lundi 23 au vendredi 27 mars

Extérieurs : du lundi 30 mars au jeudi 02 avril

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 03 avril

ÉTÉ 2020

du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet

fermé le lundi 13 juillet et férié le mardi 14 juillet

4 ou 5 jours par semaine

Montmeyrannais : du jeudi 04 au jeudi 11 juin

Extérieurs : du vendredi 12 au jeudi 18 juin

3 jours ou moins par semaine : à partir du vendredi 19 juin

AOUT 2019

FERMETURE DU SERVICE

DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE SUIVANTE - 2020/2021

Ouverture de la liste d'attente des Nouvelles demandes

A partir du lundi 06 janvier 2020

Sondage interne aux utilisateurs

Courant du mois de mars 2020

Ré-inscriptions des utilisateurs + fratries + liste d'attente (si c'est possible)

Du lundi 25 au vendredi 29 mai

Nouvelles inscriptions si places disponibles

A partir du lundi 08 juin

FACTURATION

LES TARIFS SONT CALCULÉS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL.

IL EST IMPORTANT DE SIGNALER CI CELUI-CI CHANGE EN COURS D'ANNÉE.

UNE FACTURE PAR FAMILLE REGROUPANT TOUS LES ENFANTS ET LES ACTIVITÉS EST ÉDITÉE EN FIN DE MOIS ÉCHU ET ENVOYÉE PAR MAIL.

LES BONS VACANCES SONT ACCEPTÉS (CAF OU MSA).

LES BONS CAF NE FONCTIONNENT PAS POUR LES ACCUEILS DU MERCREDI ET NE SONT VALABLES QUE SI L'ENFANT EST PRÉSENT AUX MOINS TROIS JOURS SUR UNE MÊME PÉRIODE DE VACANCES.

UNE AIDE CAS POUR LES REPAS DES ACCUEILS DE LOISIRS S'APPLIQUE AUTOMATIQUÉMENT POUR LES MONTMEYRANNAIS BÉNÉFICIAIRES.

LES CESU SONT ACCEPTÉS POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

UN MINIMUM DE 15 EURO FACTURABLE EST NÉCESSAIRE POUR ÉDITER UNE FACTURE.

LE SERVICE MUNICIPAL 'LA PÉRI' N'EST PAS RÉGISSEUR.

LE RÉGLEMENT SEFFECTUE AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC (DE CHABEUIL)

UNE SEMAINE APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE. (EN LIGNE, CHÈQUE OU ESPÈCES)

ABSENCES DÉDUCTIBLES

PÉRISCOLAIRE : SI LIÉE À L'ÉCOLE (GRÈVE, FERMETURE, SORTIE...)

OU AVEC UN CERTIFICAT MÉDICAL DE 3 JOURS D'ABSENCES MINIMUM.

MERCREDI ET VACANCES : SEULEMENT AVEC UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'ENFANT CONCERNÉ.

TARIFS

Tarif ALSH	journée		mercredis en demi-journée	
	Montmeyrannais	Extérieur	Montmeyrannais	Extérieur
QF	journée	journée	Demi-Journée	Demi-Journée
0-359	7,80 €	9,36 €	5,85 €	6,32 €
360-564	9,00 €	10,80 €	6,75 €	8,10 €
565-677	10,20 €	12,24 €	7,14 €	8,57 €
678-900	11,30 €	13,56 €	7,91 €	9,49 €
901-1150	12,50 €	15,00 €	8,13 €	9,75 €
1151-1500	13,80 €	16,56 €	8,97 €	10,76 €
1501-	15,00 €	18,00 €	9,75 €	11,70 €
Repas en +	5,54 €	5,54 €	5,54 €	5,54 €

Forfait semaine complète ALSH = -10% sur le tarif journée

TARIF ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QF	Mont.	Ext.	La première heure est due
0-650	2,78 €	2,78 €	au-delà, facturation à la demi heure
651-1501	3,00 €	3,00 €	7h30-8h20 / 16h30-17h40 = 1h
1501-	3,14 €	3,14 €	17h41 - 18h10 = 0h30 supplémentaire
			18h11-18h45 = 0h30 supplémentaire

soir : supplément goûter de 0,85 €

BIENVENUE A LA PÉRI

C'EST QUOI ? : LE SERVICE ENFANCE MUNICIPAL DE MONTMEYRAN

POURQUOI ? : ORGANISER LE TEMPS LIBRE DES ENFANTS SCOLARISÉS ET PROPOSER UNE OFFRE DE LOISIRS DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ

QUAND ? : PÉRISCOLAIRE : MATINS, SOIRS
EXTRASCOLAIRE : MERCREDIS ET VACANCES (SAUF AOUT ET NOËL)

OÙ ? : ENCEINTE DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC ROGER MARTY
BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE : DEUX STRUCTURES 'PETITS' ET 'GRANDS'

COMMENT ? : ACCUEILS DÉCLARÉS
RÉGLEMENTÉS ET CONVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT
ENCADRÉS PAR UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
ET UN PROJET ÉDUCATIF

POUR QUI ? : ENFANTS DE LA COMMUNE ET DU TERRITOIRE



MONTMEYRAN
LA PÉRI

Avenue du Vercors, 26120 Montmeyran
04 75 59 49 61 - www.montmeyran.fr
laperi-montmeyran@orange.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE



POUR QUOI ? : ENFANTS SCOLARISÉS SUR LE GROUPE SCOLAIRE ROGER MARTY DONT LES PARENTS TRAVAILLENT

QUAND ? : AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE DE 7H30 À 8H30 ET DE 16H30 À 18H45

POURQUOI ? : RÉPONDRE AUX BESOINS DE GARDE DES PARENTS QUI TRAVAILLENT

COMMENT ? : CONTRAT DE FRÉQUENTATION ANNUELLE ET RÉGULIÈRE (CRÉNEAUX FIXES), IRRÉGULIÈRE (PLANNINGS) OU OCCASIONNELLE (EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.)

CONTENU : - ACCUEILS INFORMELS ET ANIMÉS AVEC MISE À DISPOSITION D'ESPACES DE JEUX, D'ACTIVITÉS ET DE DÉTENTES.
- ATELIERS SPÉCIFIQUES LES SOIRS POUR LES 'GRANDS':
AIDE AUX LEÇONS / ATELIER SPORT
- GOÛTER COMMUN (LE SOIR)
FOURNI PAR LE SERVICE ET FACTURÉ AUX FAMILLES

ENCADREMENT :

'PETITS' = 1 ANIMATEUR / 10 ENFANTS (NORMES DDCS -6ANS)

'GRANDS' = 1 ANIMATEUR / 12 ENFANTS (NORMES DDCS +6ANS)

CAPACITÉ : 'PETITS' = 25 ENFANTS (LOCAL DÉCLARÉ ET AGRÉÉ PMI)

'GRANDS' = 25 ENFANTS

ATELIER AIDE AUX LEÇONS (SOIRS) = 14 ENFANTS

ATELIER SPORT = 14 ENFANTS (ENCADREMENT BREVET D'ÉTAT)

SOIT AU TOTAL 78 ENFANTS PAR JOUR

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

POUR QUOI ? : ENFANTS À PARTIR DE 4 ANS
MONTMEYRANNAIS PRIORITAIRES
EXTÉRIEURS BIENVENUS EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.

QUAND ? : **MERCREDIS AÉRÉS** : ACCUEIL EN JOURNÉE
OU DEMI-JOURNÉE (AVEC OU SANS REPAS.)
VACANCES SCOLAIRES (SAUF AOÛT ET NOËL) :
ACCUEIL EN JOURNÉE COMPLÈTE SEULEMENT.

POURQUOI ? : RÉPONDRE AUX BESOINS DE GARDE DES PARENTS QUI TRAVAILLENT ET PROPOSER DES ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX ENFANTS ET À LEUR RYTHME EN LEUR PERMETTANT DE S'AMUSER ET DE DÉVELOPPER L'ENSEMBLE DE LEURS APTITUDES.

COMMENT ? : **MERCREDIS AÉRÉS** : CONTRAT DE FRÉQUENTATION ANNUELLE ET RÉGULIÈRE (CRÉNEAUX FIXES), IRRÉGULIÈRE (PLANNINGS), OU OCCASIONNELLE (EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.)
VACANCES SCOLAIRES : CONTRAT DE FRÉQUENTATION DÉFINI POUR CHAQUE PÉRIODE OU OCCASIONNELLE (EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.)

CONTENU : PLANNING D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATIONS ÉTABLI PAR PÉRIODE, EN LIEN AVEC LE PROJET PÉDAGOGIQUE DU SERVICE.
ACTIVITÉS MANUELLES, ARTISTIQUES, SPORTIVES,
SORTIES, GRANDS JEUX...
REPAS COMMUN FOURNI PAR UN TRAITEUR PRESTATAIRE EN LIASON CHAUDE

ENCADREMENT :

'PETITS' = 1 ANIMATEUR / 8 ENFANTS (NORMES DDCS -6ANS)

'GRANDS' = 1 ANIMATEUR / 12 ENFANTS (NORMES DDCS +6ANS)

CAPACITÉ : **MERCREDIS AÉRÉS** :

'PETITS' = 16 ENFANTS - (LOCAL DÉCLARÉ ET AGRÉÉ PMI)

'GRANDS' = 24 ENFANTS

CAPACITÉ : **VACANCES SCOLAIRES** :

'PETITS' = 16 ENFANTS (18 L'ÉTÉ) - (LOCAL DÉCLARÉ ET AGRÉÉ PMI)

'GRANDS' = 20 ENFANTS (24 L'ÉTÉ)

HORAIRES DES ACCUEILS

ACCUEIL PERISCOLAIRE : 7H30-8H30 16H30-18H45
VACANCES SCOLAIRES : 7H30-9H00 17H00-18H15
MERCREDIS AÉRÉS : 7H30-9H00
(12H00-12H30/13H30-14H00) 17H00-18H15

IMPORTANT ET A SAVOIR !

- LES ENFANTS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE RÉCUPÉRÉS OU ACCOMPAGNÉS OU PAR UN ADULTE À LA PÉRI.
- TOUT CHANGEMENT DE SITUATION DOIT ÊTRE SIGNALÉ PAR ÉCRIT OU MAIL.
- UN PRÉAVIS D'UN MOIS FACTURÉ S'APPLIQUE EN CAS DE CHANGEMENT OU D'ANNULATION.
- PAS DE MÉDICAMENT, SAUF DANS LE CAS D'UN PAI
- PAS DE JEUX PERSONNELS MIS À PART LES DOUDOUS
- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, LE PROJET ÉDUCATIF ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET ET SUR SIMPLE DEMANDE.
- TOUTE INFORMATION AFFICHÉE DANS LES LOCAUX EST CONSIDÉRÉE COMME LUE

POULP = ASSOCIATION DES PARENTS ORGANISATEURS ET UTILISATEURS DE LA PÉRI. LEURS ACTIONS FINANCENT LES FÊTES DU SERVICE ET PARTICIPENT AU RENOUVEAU DES JEUX ET JOUETS CHAQUE ANNÉE.

